

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1695

présenté par
Mme Genevard

à l'amendement n° 1666 de Mme Dubost

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.